



# Procédure de vente

### Vente en quote-part terrain

1	2	3	4	5	6
Présentation	Financement	Réservation	Engagement	Construction	Livraison
Prise de contact avec le vendeur, discussion du projet et choix du ou des logements	Prise de contact avec l'établissement bancaire partenaire afin d'obtenir un accord de principe pour l'achat du bien et pour le financement du crédit de construction	Signature du formulaire de réservation  Versement de l'acompte de réservtion aurprès du notaire agréé.  Accusé de réception des fonds par le notaire	Signature du crédit de constrution aurprès de l'établissement bancaire avec versement des fonds propre.  Signature de l'acte de vente chez le notaire et signature du contrat de constrution avec l'entreprise générale.	Mise en contact avec un responsable de l'EG pour la phase de construction et des choix de finitions  Paiement des acomptes auprès de l'EG selon contrat.	Séance des éventuelle retouches et défauts Consolidation du crédit de construction Remise des clés

		Versement	Versement	Versement
CEN -1828-	M Yann Mange			
CAISSE D'EPARGNE DE NYON	Tél: +41 21 994 77 77	Acompte de réservation	Valeur quote-part terrain	Acomptes selon contrat
	yann.mange@cen.ch	de	déduction faite de l'acompte	d'Entreprise Générale
Rue Saint-Jean 11		CHF 20'000	de CHF 20'000	
1260 Nyon - CP 1091	M Alessio Rinnovato			
022 994 77 77	Tél: +41 21 994 77 77			
info@cen.ch	alessio.rinnovato@cen.ch			





## Documents à fournir

### Banque

Dernière déclaration fiscale

Trois dernières fiches de salaire

Certificat annuel de salaire

Justificatifs des fonds-propres

Extrait de l'office des poursuites

Pièce d'identité / Permis

### **Notaire**

Carte assurance maladie

Livret de famille

Pièce d'identité / Permis



www.chanel37neuf.ch